Mémoire : les mues du syndic de Lausanne

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1981)**

Heft 604

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1012202

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

eux-mêmes les «pages» du journal sur l'écran, qu'ils appellent «Videozeitung» et dont l'avenir n'est pas encore réglé.

En Suisse, le journal radiodiffusé s'appellera «Teletext», tout simplement. Il va être expérimenté dès le mois prochain en Suisse alémanique, conjointement par la SSR et une série d'éditeurs (Ringier, Jean Frey, Basler Zeitung, Tages Anzeiger, Berner Zeitung, Finanz und Wirtschaft et quelques autres du nord-est du pays). Aux 2000 personnes qui auraient fait les frais d'un récepteur TV avec décodeur incorporé (Fr. 2200.— à Fr. 3200.—), 64 pages d'actualité, rédigées en commun par des journalistes de la TV suisse alémanique et des journaux précités, seront accessibles tous les jours dès midi et jusqu'à la fin des programmes habituels — entre les images desquelles elles se glissent comme dans le système Ceefax.
Annoncés le mois dernier, les essais du Teletext à l'helvétique, destinés à durer jusqu'à fin 1982 et à coûter moins d'un million selon la SSR, font déjà l'objet de vives critiques. Ces dernières portent naturellement sur le caractère relativement «primitif» (mais peu coûteux il faut le dire) du procédé, sur son manque de souplesse et sur la passivité totale du téléspectateur.

INÉVITABLES PTT

Fait intéressant — mais non surprenant — ces critiques émanent des milieux qui testent depuis des mois, indépendamment de la SSR mais avec l'inévitable exploitation des PTT, un autre système de télétexte, utilisant non pas la voie des ondes hertziennes, mais bien le réseau téléphonique avec lequel il est interconnexé: le Videotex.
Sur cette concurrence magnifique, sur l'enjeu d'une bataille peu spectaculaire mais gigantesque (voyez les choix à faire aux Etats-Unis cette semaine), nous allons revenir dans le(s) prochain(s) DP.

MÉMOIRE

Les mues du syndic de Lausanne

Nous n'avons pas l'habitude, dans DP, de participer de manière partisane aux péripéties électorales. Mais certains épisodes ont valeur exemplaire, significatifs de la chose publique et politique suisse.
Les partis du centre-droit n'acceptent pas d'intégrer franchement le parti socialiste dans la règle du jeu démocratique. Telle est l'observation constante et générale.
Intégration, certes, dans le partage des responsabilités dans la mesure où des magistrats socialistes participent. Rappel des règles de la collégialité, etc. Du côté de la droite économique de même, on ne manque aucune occasion de faire valoir la stabilité des institutions suisses; on évoque dans un lyrisme de prospectus le «consensus» national: cette stabilité est attrayante pour les résidents étrangers, pour les capitaux étrangers et nous en passons.
Dans ces conditions, la règle voudrait que chaque parti se présente, pour son compte, devant le peuple; et que, par «consensus» authentique, on admette pour les scrutins majoritaires les tendances clairement exprimées dans les élections qui ont lieu à la proportionnelle. Or tel n'est pas le cas. Dès qu'il s'agit de l'élection du Conseil des Etats, des municipalités et du Conseil d'Etat — c'est le cas dans le canton de Vaud, mais aussi ailleurs — on voit ressurgir des coalitions centre-droit destinées à barrer la route (c'est le terme consacré) aux socialo-communistes, aux socialo-bureaucrates, etc. En réalité, il s'agit simplement de défendre les positions acquises et les privilèges que, inévitablement, tout pouvoir sécrète.
Lausanne est, pour le politologue à la recherche du cas d'école, un papillon digne d'être épinglé; et M. Martin, syndic, une chenille à mues digne d'être collectionnée.
Données pour la compréhension du cas.
Composition actuelle de la Municipalité lausannoise: trois socialistes, deux radicaux dont le syndic, un libéral et un écologiste.
Le syndic, M. Martin donc, a été élu tacitement il y a quelques mois seulement, après le départ pour le Château (exécutif cantonal vaudois) de M. Delamuraz. L'élection fut tacite en raison de la proximité des élections générales; le «statu quo» pouvait subsister pour quelques mois.

M. Martin, radical, tendance gentil avec tout le monde, s'était défini dans son discours du trône au moment où il prit il y a deux ans la présidence du parti radical vaudois comme un homme de centre-gauche. Discours très remarqué, notamment pour quelques vérités servies au parti libéral.
Elu syndic de transition, M. Martin admettait dans ses déclarations personnelles qu'aux élections générales la clarté exigerait que chaque parti se présente pour son compte.
Sa volonté d'indépendance avait dû être renforcée, pouvait-on penser, par l'agressivité libérale à l'égard du parti radical: après la contestation ouvertement déclarée, au second tour des dernières élections cantonales, d'un siège radical au Conseil d'Etat, voyez les attaques des libéraux contre la réforme scolaire du radical Junod et les attaques concentrées sur la gestion du Centre hospitalier et universitaire vaudois (CHUV) du radical Perey!

Les élections municipales lausannoises seront la première application du système majoritaire. Vu les forces en présence, aucun parti n'atteindra la majorité absolue au premier tour; l'occasion était donc favorable pour se compter à travers les formations politiques en présence.
C'est dans ces circonstances que M. Martin participe à une conférence de presse pour annoncer une coalition radicale-libérale, avec liste unique, dès le premier tour.

On n'est pas politicien sans faculté d'oubli, pour soi et pour les autres, mais quelques mois, c'est trop peu même pour les normes minimales de la mémoire courte.